

**M. Nielsen:** Monsieur l'Orateur, je parlais en vertu de la question de privilège avant le rappel au Règlement. Je disais qu'une commission d'enquête ou le comité permanent des privilèges et des élections ne peuvent pas s'occuper de la question, sans que le ministre révèle à cette Chambre des détails précis, comme il est de son devoir de le faire. Autrement, une telle enquête devra convoquer tous les membres du Conseil privé passés et présents, tous les membres de l'ancienne administration y compris le chef de l'opposition à cause des accusations collectives du ministre.

**Une voix:** Et quelques-uns de l'autre côté aussi.

**M. Nielsen:** «Plus de deux», a-t-il dit à sa conférence de presse. Contrairement aux opinions émises cet après-midi, le ministre de la Justice, dans le débat de vendredi dernier, à la page 2211 du *hansard*, a employé des mots qui accusaient directement le chef de l'opposition d'avoir joué un rôle—ce furent ses propres mots—un rôle dans l'affaire Munsinger.

Ces remarques calomnieuses ne doivent pas demeurer impunies. Les propositions du premier ministre, du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et du ministre de la Justice dans sa lettre—lettre qui devrait être immédiatement déposée sur le bureau de la Chambre en conformité du Règlement—propositions selon lesquelles la conduite du chef de l'opposition doit faire l'objet d'une enquête, ne sauraient être acceptées par cette Chambre, faute d'accusations précises de la part du ministre; les propositions faites par le premier ministre dans cette enceinte cet après-midi ne devraient pas être acceptées par cette assemblée au lieu d'une rétractation ou d'une démission.

Je soutiens que les paroles de M. l'Orateur Michener s'appliquent directement à la présente situation et au cas du chef de l'opposition, et obligent le ministre de la Justice et le premier ministre à préciser ici et tout de suite leurs accusations. Ils doivent soit le faire, soit se rétracter, ou le ministre doit démissionner de son siège à la Chambre. Je ne me départirai pas de mon point de vue ni de ce principe. C'est le seul problème, le problème essentiel que soulève la question de privilège devant la Chambre, et il ne peut être réglé que . . .

● (12.40 p.m.)

**M. Grégoire:** L'honorable député me permet-il de lui poser une question?

[L'hon. M. Starr.]

**M. Nielsen:** . . . par la Chambre.

**M. Grégoire:** L'honorable député du Yukon nous dirait-il pourquoi il n'a pas démissionné après les fausses insinuations faites contre l'honorable député de Matapédia-Matane (M. Tremblay)? (*Applaudissements*)

**M. Nielsen:** Les honorable vis-à-vis ont beau applaudir, mais si l'honorable député de Lapointe (M. Grégoire) s'était donné la peine de vérifier de nouveau comme je l'ai fait hier soir, il aurait constaté que par trois fois, pas seulement une, j'ai déclaré, le 25 novembre, que je ne m'attaquais pas à celui qui était alors ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. (*Exclamations*)

Les honorables députés ont beau murmurer, cela figure au compte rendu en trois endroits différents. Le ministre des Transports a le compte rendu sur son pupitre et peut vérifier. J'estime, monsieur l'Orateur, qu'aucune enquête ne peut s'occuper des privilèges du Parlement. Aucun organisme étranger, quel que soit son mandat, ne peut enlever au Parlement le droit de s'occuper de ses propres privilèges.

Examinons maintenant, monsieur l'Orateur, dans quelle situation le premier ministre s'est mis. Il a offert d'instituer une commission royale pour enquêter sur les actes d'un ancien premier ministre. Croit-il vraiment que la Chambre l'appuiera? J'estime que non, monsieur l'Orateur. Combien d'enquêtes le premier ministre veut-il dans ce domaine? Quand le ministre de la Justice a soulevé la question, le chef de l'opposition . . .

**L'hon. M. Pickersgill:** Le chef de l'opposition a dit qu'il en voulait une.

**M. Nielsen:** Quand le ministre de la Justice a inséré les mots «affaire Monseignor» dans les débats de vendredi dernier, agissant sous l'empire de l'émotion et de façon peu judicieuse, il s'est attiré cette remarque du chef de l'opposition, comme en fait foi la page 2211 du compte rendu:

Je ne suis pas inquiet. Que votre commission fasse une enquête là-dessus. Allez-y.

Voici la seule interprétation qu'on peut donner aux paroles prononcées à ce moment-là par le chef de l'opposition. Il estimait que cette affaire devrait faire l'objet de la seconde enquête annoncée par le premier ministre lundi.

**L'hon. M. Pickersgill:** L'honorable député me permet-il de lui poser une question? Comment le chef de l'opposition pouvait-il parler vendredi d'une commission royale que personne n'avait encore proposée et qu'on n'a décidé d'instituer que le lundi? L'honorable